

## Compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021

### Salle des fêtes de Jouels

Participants : René Mouysset, Franck Chincholle, Murielle Robert-Barres, Clément Chauchard, Thierry Viguiier, Christian Duraisin, André Santos, Jean Muratet, Jean-Luc Mouysset, Jean-François Couderc, Aymeric Calmettes, Laure Sadaka, Lucile Barcelo

Absent excusé : Philippe Couderc (procuration à Christian)

Secrétaire de séance : Laure Sadaka, relecture René Mouysset

### INTERVENTION PRELIMINAIRE

Bazille vient exposer les projets de l'AJAL, pour l'été : Fête et Détours de la Lumière, et sur le plus long terme. Il fait état de la situation actuelle de l'association compte tenu des aléas des deux dernières années.

### ORDRE DU JOUR

- **Valeur du m2 pour la cession des chemins**

Le conseil municipal a déjà délibéré concernant la cession de deux chemins : les Cazes pour Aymeric Calmette et le Mas del Puech pour le GAEC Issanchou. Il est proposé de vendre ces terrains à 0.75€/m2.

Proposition validée à 13 voix, Aymeric ne prenant pas part au vote.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Le conseil municipal discute autour du fonctionnement de la ligne de trésorerie. Ce fond, peu conséquent, sert à dépanner dans l'attente de subventions ou d'autres fonds. Il doit être remboursé en un an, autrement cette ligne est supprimée.

Le conseil municipal vote le renouvellement de la ligne de trésorerie à 14 voix.

- **Emprunt pour les investissements**

Le conseil municipal discute autour du fonctionnement de la commission finance, et de son amélioration. Cette commission a proposé un emprunt à 80000€/12 ans, avec un taux 0.67%.

Proposition validée à 13 voix, une abstention.

- **Echange de terrains à Jouels**

Le projet d'échange de terrain avec Mme Bou-Konnefal est re-exposé, il s'agit pour la mairie de récupérer un terrain proche du cimetière afin d'en sécuriser l'accès.

Le conseil municipal adopte la proposition à 12 voix.

- **Enquêtes publiques à la Gazonne et au Roucassous**

Pour élaborer le projet de relier la Gazonne et la Prade, il faut commencer par demander une enquête publique. A cette occasion il serait aussi demandé une enquête concernant le chemin qui ne mène nulle part au Roucassous et qui passe chez Mr et Mme Barrès afin qu'ils puissent fermer leur propriété.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

- **Curage des lagunes à la Gazonne**

L'option proposée par Aveyron Ingénierie et le Syndicat du bassin versant consisterait à vider les deux premiers bassins dans le 3<sup>ème</sup> pendant un an. Et dans un an on viderait le 3<sup>ème</sup> et on épandrait chez des agriculteurs. Cette option est la moins onéreuse, et la moins polluante. Le curage doit être effectué tous les quinze ans. Il faut prendre la décision rapidement car on a dépassé cette échéance.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.